



# Protection, sécurité et enquête

Ces normes approuvées par le ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité mènent à l'obtention d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario pour le programme postsecondaire Protection, sécurité et enquête (code MFCU 53007) offert par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

## Remerciements

Le ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité aimerait remercier les nombreux partenaires et organismes qui ont participé à l'élaboration des normes de ce programme. Le ministère aimerait tout particulièrement souligner le rôle important :

- de toutes les personnes et organisations qui ont participé à la consultation,
- du personnel enseignant et des gestionnaires du programme Protection, sécurité et enquête pour leur contribution à ce projet,
- de Isabelle Guérin, la chargée de projet qui a dirigé la consultation en français,
- et de Jessica Paterson, la chargée de projet qui a dirigé la consultation en anglais.

# Table des matières

<b>Introduction</b>	<b>4</b>
L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux	4
Les normes	4
Les normes de programme	5
Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	5
L'élaboration des normes de programme	5
La mise à jour des normes	6
La spécificité francophone	6
<b>Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle</b>	<b>7</b>
Préambule	7
Sommaire des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	9
Protection, sécurité et enquête (Diplôme d'études collégiales de l'Ontario)	9
Résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	10
Glossaire	21
<b>Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité</b>	<b>23</b>
Contexte	23
Domaines des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité	23
Application et Mise en œuvre	24
<b>La formation générale</b>	<b>27</b>
Exigences	27
But	27
Thèmes	28

# Introduction

Ce document présente les normes du programme postsecondaire Protection, sécurité et enquête offert par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario et menant à l'obtention d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario (code MFCU 53007).

## L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux

En 1993, le gouvernement de l'Ontario mettait sur pied l'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux dans le but d'harmoniser dans une plus grande mesure les programmes collégiaux offerts dans toute la province, d'élargir l'orientation de ces programmes pour assurer que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme acquièrent la faculté de s'adapter et continuent à apprendre, et de justifier auprès du public la qualité et la pertinence des programmes collégiaux.

L'unité des normes relatives aux programmes du Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité a le mandat d'élaborer, de réviser et d'approuver les normes des programmes postsecondaires pour l'ensemble des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

## Les normes

Les normes s'appliquent à tous les programmes postsecondaires similaires offerts par les collèges ontariens. Elles sont de trois ordres:

- les résultats d'apprentissage de la [formation professionnelle](#);
- les résultats d'apprentissage [relatifs à l'employabilité](#);
- les exigences de la [formation générale](#).

Ces normes déterminent les connaissances, les aptitudes et les attitudes essentielles que l'apprenant doit démontrer pour obtenir son certificat ou son diplôme dans le cadre du programme.

Chaque collège d'arts appliqués et de technologie qui offre ce programme conserve l'entière responsabilité de l'organisation et des modes de prestation du programme. Le collège a également la responsabilité d'élaborer, s'il y a lieu, des résultats d'apprentissage locaux pour répondre aux besoins et aux intérêts régionaux.

## Les normes de programme

Les résultats d'apprentissage représentent la preuve ultime de l'apprentissage et de la réussite. Il ne s'agit pas d'une simple liste de compétences distinctes ou d'énoncés généraux portant sur les connaissances et la compréhension. Les résultats d'apprentissage ne doivent pas être traités de façon isolée mais plutôt vus comme un tout. Ils décrivent les éléments du rendement qui démontrent que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme du programme ont réalisé un apprentissage significatif, et que ceci a été vérifié.

Les normes assurent des résultats comparables pour les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'un programme, tout en permettant aux collèges de prendre des décisions sur l'organisation et les modes de prestation du programme.

## Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

Les **résultats d'apprentissage** représentent les connaissances, les aptitudes et les attitudes que l'apprenant doit démontrer pour avoir droit au certificat ou au diplôme.

Les **éléments de performance** rattachés aux résultats d'apprentissage définissent et précisent le niveau de performance nécessaire à l'atteinte du résultat d'apprentissage. Ils représentent les étapes à franchir en relation avec les résultats d'apprentissage. La performance des apprenants doit être évaluée en fonction des résultats d'apprentissage et non en fonction des éléments de performance.

## L'élaboration des normes de programme

Le gouvernement de l'Ontario a décrété que tous les programmes d'études collégiales postsecondaires devraient, en plus des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle, viser un ensemble plus large des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité. Cette combinaison devrait assurer que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme possèdent les aptitudes requises pour réussir leur vie professionnelle et personnelle.

L'élaboration des normes de la formation professionnelle repose sur un vaste processus de consultation auquel participent des personnes et organismes du domaine : employeurs, associations professionnelles, personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme, apprenants, personnel scolaire et cadre, représentants de divers établissements. Selon ces divers intervenants, les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle représentent le plus haut degré d'apprentissage et de performance que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent atteindre dans le cadre du programme.

## **La mise à jour des normes**

Afin que ces normes reflètent convenablement les besoins des étudiants et du marché du travail de la province de l'Ontario, le ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité effectuera périodiquement la révision de la pertinence des résultats d'apprentissage du programme « Protection, sécurité et enquête ». Pour vous assurer que cette version des normes est la plus récente, veuillez communiquer avec le ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité.

## **La spécificité francophone**

De façon générale, les normes d'un programme de langue française sont similaires à celles d'un programme offert en anglais. Par contre, la révision des normes de programmes offerts en français a, dans certains cas, entraîné une adaptation visant une réponse plus conforme aux besoins des francophones. La reconnaissance de la spécificité et des besoins de la communauté francophone a exigé l'ajout de deux résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité, l'un dans le domaine des communications et l'autre dans le domaine des relations interpersonnelles.

En ce qui concerne les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle, ils font l'objet d'une révision et d'une adaptation effectuées par un groupe d'experts pour chacun des programmes postsecondaires.

# Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

Les personnes titulaires d'un diplôme d'études collégiales de l'Ontario du programme « Protection, sécurité et enquête » doivent démontrer qu'elles ont atteint en matière de formation professionnelle les neuf résultats d'apprentissage sous-mentionnés ainsi que les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité, et satisfaire aux exigences de la formation générale.

## Préambule

Le programme Protection, sécurité et enquête offre aux apprenant.e.s des expériences d'apprentissage concrètes, optimisées par la technologie, ainsi qu'un ensemble de connaissances exhaustives qui leur permettront de s'acquitter de leurs tâches de manière compétente, efficace et sécuritaire dans les domaines de la protection, de la sécurité et des enquêtes, lesquels sont en constante évolution. Ce programme répond aux besoins des secteurs public et privé en leur fournissant des diplômé.e.s possédant des compétences professionnelles de base et émergentes, une expertise spécialisée dans les domaines de la protection, de la sécurité et des enquêtes ainsi qu'une bonne connaissance des systèmes de justice pénale, de justice pénale pour les adolescents et de justice civile au Canada.

L'un des principes directeurs du programme Protection, sécurité et enquête consiste à faire en sorte que les apprenant.e.s, par le biais d'une variété d'expériences pratiques et de mises en situation, acquièrent de solides connaissances de base dans les domaines de la protection, de la sécurité et des enquêtes. Ce principe permet aux apprenant.e.s de développer et de démontrer leur habileté à établir des relations avec la communauté, à résoudre des **conflits** de manière professionnelle et en tenant compte des différences culturelles, et à agir de manière juste et conforme à l'éthique dans leurs rapports avec des **personnes issues de la diversité**. Le programme permet également aux diplômé.e.s d'utiliser les techniques et technologies récentes relatives au domaine de la protection, de la sécurité et des enquêtes afin d'observer, d'évaluer et de consigner avec précision les comportements, les situations et les événements, et de recueillir, de conserver et de présenter des **preuves admissibles** dans des environnements physiques et numériques.

Les personnes diplômées démontrent des habiletés en pensée critique, en résolution de problèmes et en prise de décision dans des situations complexes telles que les opérations de sécurité, la gestion de **crise**, les **conflits** et les interventions en cas d'**urgence**. Elles sont préparées à minimiser les risques, à gérer efficacement le stress et à faire preuve de résilience. Dans leurs rôles et responsabilités, elles sont en mesure d'exercer leurs fonctions en toute sécurité, dans le respect de l'éthique et conformément aux lois sur les droits de la personne, de communiquer par le biais de diverses plateformes, y compris les réseaux de cybersécurité, de travailler en équipe et de se conformer à la législation, aux règlements, aux normes professionnelles et aux

politiques organisationnelles en vigueur au niveau fédéral et provincial.

Le programme prépare les diplômé.e.s à un grand nombre de perspectives de carrière diversifiées et novatrices dans les domaines suivants : protection, enquêtes (privées ou publiques), le contrôle frontalier, la sûreté aéroportuaire, les douanes et l'immigration, la prévention des sinistres, la cybersécurité et la sécurité résidentielle, commerciale et industrielle, les services d'**urgence**, les services correctionnels ou encore dans des domaines liés à l'application de la loi et les services de renseignement. Les organisations gouvernementales, tout comme les services de police, les unités des services de renseignement, les organismes de gestion des **urgences**, de sécurité et d'enquête, les établissements de santé et financiers, les hôtels, les détaillants et les sociétés commerciales et industrielles, embauchent les personnes diplômées. Celles-ci peuvent également faire carrière, à titre de travailleur.e.s autonomes, dans l'industrie de la sécurité et des enquêtes.

Les personnes diplômées ont la possibilité de poursuivre leurs études dans le cadre d'ententes de mobilité entre les collèges et les universités. En parallèle, elles sont préparé.e.s à rédiger l'examen du ministre du Solliciteur général de l'Ontario qui est obligatoire pour les agent.e.s de sécurité et les enquêteur.e.s privé.e.s en Ontario. En vertu de la *Loi de 2005 sur les services privés de sécurité et d'enquête*, les candidat.e.s doivent réussir des examens pour être éligibles à une demande de permis d'enquêteur.e privé.e ou d'agent.e de sécurité. Par ailleurs, les diplômé.e.s ont la possibilité de poursuivre leur formation en vue d'obtenir des certifications spécialisées dans les domaines de la cybersécurité, de la gestion de risques, de l'analyse des renseignements et de la préparation aux situations d'**urgence**, ce qui leur permet d'élargir leurs perspectives de carrière.

[Voir le glossaire](#)

Note :

Le Conseil ontarien pour l'articulation et le transfert tient à jour le portail Web sur le transfert des crédits d'études postsecondaires [ONTransfert](#) et [le Guide de reconnaissance des crédits d'études postsecondaires de l'Ontario \(GRCEPO\)](#).

# Sommaire des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

## Protection, sécurité et enquête (Diplôme d'études collégiales de l'Ontario)

La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à :

1. réaliser des tâches conformément aux normes établies, aux lois applicables et aux politiques et procédures organisationnelles dans les domaines de la protection, de la sécurité et des enquêtes.
2. prendre des décisions en temps opportun et légalement admissibles afin d'assurer la protection et la sécurité.
3. exécuter les tâches et responsabilités assignées pour répondre aux exigences de différents cadres opérationnels dans les domaines de la protection, de la sécurité et des enquêtes.
4. interagir de manière équitable et juste avec des populations diverses afin de promouvoir l'inclusion et le respect.
5. collaborer en tant que membre d'une équipe de protection, de sécurité et d'enquête dans le but d'atteindre les objectifs de l'organisation.
6. évaluer les situations de **crise**, de **conflit** et **d'urgence** et y répondre afin d'assurer la sécurité et la protection des personnes et des biens.
7. recueillir, conserver et présenter des preuves dans le cadre d'enquêtes, conformément aux normes juridiques pour contribuer à la résolution des dossiers.
8. surveiller, évaluer et consigner les comportements, les situations, les événements et les données afin de soutenir les opérations de protection et de sécurité.
9. développer et mettre en œuvre des stratégies relatives au **bien-être** personnel et au développement professionnel afin d'améliorer son rendement au travail et de rester à jour par rapport aux besoins de l'industrie.

[Voir le glossaire](#)

Note : Les résultats d'apprentissage ont été numérotés à titre de référence, et la numérotation n'indique aucun ordre de priorité ou d'importance.

# Résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

1. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à réaliser des tâches conformément aux normes établies, aux lois applicables et aux politiques et procédures organisationnelles dans les domaines de la protection, de la sécurité et des enquêtes.

## Éléments de performance

- a. Distinguer les similitudes et les différences entre le système de justice pénale, le système de justice pénale pour les adolescents et le système de justice civile au Canada.
- b. Délimiter la portée et les limites juridiques du droit international, des lois fédérales, des lois provinciales ainsi que des règlements municipaux.
- c. Différencier et classer avec précision les actes criminels, les infractions mixtes et les infractions punissables par voie de déclaration sommaire de culpabilité conformément au [Code criminel](#).
- d. Faire des choix conformes aux politiques et procédures organisationnelles et aux lois en vigueur, y compris, mais sans s'y limiter, les services où le pouvoir légal est exercé, tels que les tribunaux, les frontières, les services correctionnels, la sécurité publique et privée, les enquêtes civiles et l'application de la loi.
- e. Agir conformément aux normes, politiques, procédures et pratiques prévues sur le lieu de travail et par la [Charte canadienne des droits et libertés et aux codes](#), aux actes, aux règlements, aux interdictions ainsi qu'à la législation applicables.
- f. S'acquitter des obligations et responsabilités importantes prévues par la [Loi de 2005 sur les services privés de sécurité et d'enquête](#).
- g. Reconnaître la portée et les limites de la pratique ainsi que les responsabilités associées au devoir de diligence, au **recours à la force**, aux perquisitions et saisies ainsi qu'aux pouvoirs d'arrestation.
- h. Protéger les renseignements personnels et la vie privée conformément à la [Loi de 2000 sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques](#) (LPRPDE), la [Loi de 1990 sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée](#) (LAIPVP), la [Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé](#) (LPRPS) et la [Loi de 1990 sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée](#) (LAIMPVP).
- i. Se conformer aux normes relatives à la santé et à la sécurité en milieu de travail, conformément à la [Loi de 1990 sur la santé et la sécurité au travail](#).
- j. Comprendre un ensemble de lois, y compris, mais sans s'y limiter, la [Loi de 1990 sur les infractions provinciales](#), la [Loi de 2019 sur les permis d'alcool et la réglementation des alcools](#), la [Loi de 2017 sur le contrôle du cannabis](#), la [Loi de 1999 sur la sécurité dans les rues](#), la [Loi de 1990 sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence](#), la [Loi de 1990 sur le ministère des Services correctionnels](#), la [Loi de 1990 sur l'entrée sans autorisation](#), la [Loi de 1985 sur les douanes](#), la [Loi de 2001 sur l'immigration et la protection des réfugiés](#), la [Loi de](#)

[1990 sur la santé mentale](#), [Loi sur la preuve au Canada de 1985](#), [Loi sur l'ingérence étrangère et la protection de l'information de 1985](#), en fonction des exigences relatives aux divers rôles dans les domaines de la protection, de la sécurité et de l'investigation.

- k. Prendre connaissance de la portée qu'ont les lois antérieures et actuelles, telles que la [Loi sur les Indiens de 1985](#), sur les peuples autochtones du Canada.
- l. Se familiariser avec d'autres normes professionnelles applicables aux secteurs de la protection, de la sécurité et des enquêtes.
- m. Respecter les politiques et procédures de l'organisation en matière de cybersécurité tout en maintenant des pratiques éprouvées en matière d'hygiène de données et de cybernétique.

[Voir le glossaire](#)

2. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à prendre des décisions en temps opportun et légalement admissibles afin d'assurer la protection et la sécurité.

### Éléments de performance

- a. Analyser comment les valeurs et les préjugés personnels et systémiques influent sur la perception et la prise de décision dans le milieu de travail.
- b. Mettre en œuvre des stratégies de prise de décision déontologique dans les situations de travail en tenant compte des codes de conduite professionnels applicables, du contexte et des facteurs systémiques.
- c. Adopter des mesures visant à accroître l'efficacité de ses techniques de prise de décision afin d'améliorer la gestion des risques, la protection et la sécurité.
- d. Faire la distinction entre la résilience opérationnelle, la continuité des activités et les situations de **crise**, de **conflit** et d'**urgence** dans le but de prendre des décisions en fonction du contexte.
- e. Identifier et choisir des solutions de rechange en collaboration avec les pairs, les intervenants, les superviseurs et les subordonnés directs pour prendre des décisions éclairées.
- f. Déterminer et évaluer les risques et les vulnérabilités dans les situations de **crise**, de **conflit** et d'**urgence** afin de prendre des décisions en temps opportun et juridiquement défendables.
- g. Utiliser des techniques efficaces de collecte de données et de renseignements, telles que l'utilisation de données objectives, l'observation, la recherche et la consultation, afin de prendre des décisions basées sur des données probantes.
- h. Contribuer au développement de plans de prévention des situations d'**urgence** et de gestion des situations d'**urgence**, des risques et des menaces afin de renforcer la protection et la sécurité.
- i. Surveiller ses réactions personnelles vis-à-vis des situations de stress afin de minimiser l'impact négatif sur la prise de décision.
- j. Être redevable de ses décisions qui ont une incidence sur son rendement personnel.
- k. Établir les priorités conformément aux politiques et procédures de l'organisation.

[Voir le glossaire](#)

3. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à exécuter les tâches et responsabilités assignées pour répondre aux exigences de différents cadres opérationnels dans les domaines de la protection, de la sécurité et des enquêtes.

### **Éléments de performance**

- a. Reconnaître, évaluer, signaler et résoudre les situations dangereuses au travail dans des délais raisonnables et en toute sécurité.
- b. Observer la manière dont la communication professionnelle verbale et non verbale est utilisée afin de déterminer l'impact sur les échanges avec d'autres personnes.
- c. Porter des vêtements protecteurs et utiliser l'équipement de protection nécessaire pour assurer sa propre sécurité et celle des autres.
- d. Faire preuve de professionnalisme par sa conduite, sa tenue vestimentaire, son hygiène et son apparence, conformément aux politiques de l'organisation.
- e. Travailler de manière responsable avec ou sans supervision, de manière individuelle et au sein d'une équipe.
- f. Respecter les liens hiérarchiques et les mécanismes de gouvernance, y compris les relations avec les superviseurs, sur le lieu de travail.
- g. S'acquitter de ses tâches de manière structurée et dans le respect des délais prescrits.
- h. Atténuer les risques en anticipant les problèmes potentiels, en consultant les autorités compétentes et/ou en prenant les mesures qui s'imposent en fonction de la situation.
- i. Comprendre les processus et procédures judiciaires, y compris les comportements et les attitudes appropriés, pour les instances devant les tribunaux.

4. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à interagir de manière équitable et juste avec des populations diverses afin de promouvoir l'inclusion et le respect.

### Éléments de performance

- a. Faire respecter la [Charte canadienne des droits et libertés \(1982\)](#), la [Loi canadienne sur les droits de la personne \(1985\)](#), la [Loi canadienne sur l'accessibilité \(2019\)](#), la [Loi sur le multiculturalisme canadien \(1988\)](#) et tous les codes des droits de la personne provinciaux ou territoriaux applicables.
- b. Respecter les politiques organisationnelles qui prônent un environnement de travail inclusif, équitable, respectueux, sécuritaire et coopératif.
- c. Reconnaître et s'adapter aux différences prédominantes dans la communication verbale et non verbale lors des échanges avec des **personnes issues de la diversité**, tout en faisant preuve d'empathie afin de favoriser des échanges positifs et respectueux.
- d. Utiliser des techniques de communication telles que l'écoute active et la reconnaissance de l'expérience vécue pour communiquer avec efficacité et sensibilité auprès des **personnes issues de la diversité** tout en atténuant le plus possible les préjugés personnels.
- e. Reconnaître les situations de harcèlement, d'intimidation et de violence en milieu de travail et y réagir de manière appropriée.
- f. Reconnaître, consigner et signaler les cas de racisme, de sexisme et toute autre forme de discrimination individuelle ou institutionnelle conformément aux politiques et procédures de l'organisation.
- g. Mettre en pratique une approche tenant compte des traumatismes lorsqu'il s'agit de travailler avec des personnes issues de milieux sociaux divers dans des environnements variés de protection, de sécurité et d'enquête.

[Voir le glossaire](#)

5. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à collaborer en tant que membre d'une équipe de protection, de sécurité et d'enquête dans le but d'atteindre les objectifs de l'organisation.

### Éléments de performance

- a. Comprendre divers rôles d'autorité en matière de protection, de sécurité et d'enquête au sein d'une équipe.
- b. Renforcer le rendement d'une équipe en s'acquittant de ses obligations et de ses responsabilités dans diverses circonstances sur le lieu de travail, y compris les contextes d'application de la loi et les mesures d'**urgence**.
- c. Mettre en œuvre des stratégies efficaces de travail en équipe afin de favoriser et d'entretenir des relations de travail saines, sécuritaires et sûres, en fonction du milieu dans lequel s'inscrivent la protection, la sécurité et l'enquête.
- d. Mettre en œuvre des stratégies et utiliser des outils pour favoriser la résolution de problèmes au sein de l'équipe, tant dans le travail quotidien que dans les situations de **crise**, de **conflit** et d'**urgence**.
- e. Apporter son aide et son soutien aux membres de l'équipe dans le respect des limites du champ de compétences de la profession.
- f. Adopter une éthique de travail respectueuse afin de promouvoir un environnement de travail exempt de harcèlement et de discrimination.
- g. Favoriser des communications d'équipe efficaces et efficientes en utilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC), telles que les appareils de communication mobiles et sans fil et les processus de communication cryptés et non cryptés tel qu'utilisé dans l'organisation.
- h. Favoriser des communications d'équipe efficaces et efficientes en utilisant des conventions de communication standard, telles que l'Alphabet phonétique international (API), des acronymes propres au domaine du droit et des abréviations conformes à la règle d'affectation des noms.
- i. Faire preuve d'écoute active, de maîtrise des émotions et d'empathie dans ses relations avec ses collègues, en privilégiant une communication positive au sein de l'équipe.
- j. Collaborer avec des professionnels travaillant dans les secteurs de l'application et du maintien de l'ordre, du droit, des services sociaux, de la cybersécurité et des interventions d'**urgence** afin de renforcer la sécurité publique et de mener des enquêtes.

[Voir le glossaire](#)

6. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à évaluer les situations de **crise**, de **conflit** et d'**urgence** et y répondre afin d'assurer la sécurité et la protection des personnes et des biens.

### Éléments de performance

- a. Participer aux vérifications de sécurité à l'aide de technologies comprenant des dispositifs de contrôle d'accès, des systèmes biométriques, du matériel de surveillance dissimulé et non dissimulé, des systèmes de détection d'intrusion, des alarmes contre le vol, des avertisseurs individuels, des drones et des systèmes utilisant l'intelligence artificielle, ainsi que du matériel de sécurité et de lutte contre l'incendie.
- b. Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes de sensibilisation en matière de sécurité et de prévention du crime.
- c. Reconnaître les comportements, les événements ou les circonstances qui peuvent donner lieu à des situations perturbatrices ou dangereuses.
- d. Appliquer des techniques inclusives et licites de gestion des **conflits**, y compris la désescalade, la médiation, la conciliation et la communication verbale et non verbale afin de prévenir les préjudices et de résoudre les situations de **crise**, de **conflit** et d'**urgence**.
- e. Suivre des protocoles approuvés pour prévenir les situations de **crise**, de **conflit** et d'**urgence** et y répondre, dans le respect de leur formation et de leurs compétences.
- f. Faire preuve d'esprit critique et résoudre les problèmes de manière licite pour atténuer, contenir, résoudre et intervenir dans des situations de **crise**, de **conflit** et d'**urgence**.
- g. Respecter les normes et les procédures en fonction des circonstances pour assurer une évacuation sécuritaire et efficace dans les situations d'**urgence**.
- h. Évaluer en quoi le **recours à la force** est important et quelles sont les conséquences juridiques, éthiques et morales d'un recours raisonnable à la force.
- i. Utiliser des stratégies ou des techniques de communication verbale et non verbale appropriées dans les situations de **crise**, de **conflit** et d'**urgence** de manière à favoriser le respect des règles.
- j. Agir avec discrétion, tact et calme en cas de provocation ou dans des conditions de stress.
- k. Participer aux mesures d'**urgence** dans les limites du champ de compétences de la profession afin de renforcer la capacité d'intervention des fournisseurs locaux de services d'**urgence** dans le cadre d'un accident ou d'une catastrophe de grande ampleur.
- l. Appliquer des compétences éprouvées en matière de lecture de cartes et d'utilisation stratégique des systèmes de positionnement mondial (GPS), en fonction des situations de **crise**, de **conflit** et d'**urgence**.
- m. Sécuriser les lieux (p. ex. : physiques, numériques, etc.) afin de préserver les données et les preuves et d'éviter tout préjudice à soi-même ou à autrui sur la scène d'un incident.

- n. Se protéger contre les blessures dans les situations de **crise**, de **conflit** et d'**urgence** en utilisant des techniques d'autodéfense après avoir reçu une formation adéquate et si nécessaire.
- o. Prodiguer les premiers soins lorsque la situation l'exige lors de situations de **crise**, de **conflit** et d'**urgence**.

[Voir le glossaire](#)

7. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à recueillir, conserver et présenter des preuves dans le cadre d'enquêtes, conformément aux normes juridiques pour contribuer à la résolution des dossiers.

### Éléments de performance

- a. Veiller à ce que les règles de preuve soient respectées conformément aux exigences prévues par la loi au Canada.
- b. Déterminer les situations qui nécessitent une enquête en adoptant un jugement critique.
- c. Utiliser des techniques d'enquête de base, notamment les enquêtes préliminaires, approfondies et complémentaires relatives à un acte criminel et contraire à toute politique de l'organisation.
- d. Utiliser des techniques de surveillance et de cueillette de preuves, y compris la gestion des preuves sous forme numérique, dans le respect des différences culturelles et de l'éthique.
- e. Recueillir et conserver les **preuves admissibles** conformément aux exigences médico-légales en ayant recours à la technologie disponible et appropriée.
- f. Évaluer l'admissibilité des preuves en consultant ses collègues et ses superviseurs, le cas échéant, et conformément aux limites du champ de compétences de la profession.
- g. Mener des entrevues en utilisant des techniques professionnelles, légales et déontologiques pertinentes et des outils numériques, tels que la transcription assistée par ordinateur (TAO) et les enregistrements audio et vidéo.
- h. Consigner avec exactitude les faits significatifs recueillis dans le cadre d'entrevues en utilisant les technologies et les techniques de communication appropriées.
- i. Relever les incohérences dans les propos des personnes interrogées et des témoins et en déterminer les motifs.
- j. Étayer ou confirmer les affirmations des personnes interrogées et des témoins en prenant leur déposition en faisant abstraction de tout préjugé personnel.
- k. Consigner et sécuriser les **preuves admissibles** conformément aux politiques et aux procédures de l'organisation.
- l. Faire une analyse critique de l'information contenue dans des dépositions, des documents et des éléments présentés à titre de preuve afin de tirer des conclusions et, le cas échéant, de formuler des recommandations pouvant faire l'objet d'une action concrète.
- m. Participer à la rédaction et à la présentation d'un rapport complet pour le tribunal, un client ou un employeur, conformément aux exigences requises, en ayant recours à l'intelligence artificielle générative (IAg) dans une perspective conforme aux lois en vigueur et à l'éthique afin de renforcer le processus de rédaction du rapport, le cas échéant.
- n. Participer à l'élaboration de plans d'enquête complets en appliquant les techniques d'enquête appropriées, en recueillant et en conservant les **preuves admissibles** et en respectant les normes juridiques et éthiques.

[Voir le glossaire](#)

8. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à surveiller, évaluer et consigner les comportements, les situations, les événements et les données afin de soutenir les opérations de protection et de sécurité.

### **Éléments de performance**

- a. Observer, consigner et évaluer les comportements avec précision et conformément aux exigences légales, professionnelles, déontologiques et organisationnelles.
- b. Observer les comportements et les événements dans leur globalité, en respectant les différents points de vue et en s'inspirant des traditions culturelles comme une source de connaissances lorsque la situation s'y prête.
- c. Tenir des notes manuscrites ou électroniques claires et concises afin de garantir que les renseignements consignés soient complets, succincts, factuels et objectifs, conformément aux exigences de l'organisation.
- d. Discuter de la finalité et de la procédure relative à une vérification complète des antécédents ou à une vérification de la diligence raisonnable, au moyen de références croisées.
- e. Prendre en considération la présence d'indices verbaux et non verbaux pour prévoir le comportement.
- f. Reconnaître les comportements liés aux troubles de santé mentale courants et y réagir avec empathie tout en tenant compte de l'origine socioculturelle et ethnique de la personne tout en assurant sa propre sécurité et celle des autres.
- g. Dégager des tendances et des régularités à partir de l'analyse de données qualitatives ou quantitatives afin de contribuer à la prise de décisions stratégiques.
- h. Évaluer des données libres d'accès pour en déterminer l'exactitude, la fiabilité et l'impartialité.

[Voir le glossaire](#)

9. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à développer et mettre en œuvre des stratégies relatives au **bien-être** personnel et au développement professionnel afin d'améliorer son rendement au travail et de rester à jour par rapport aux besoins de l'industrie.

### Éléments de performance

- a. Reconnaître les tendances et les besoins relatifs à la main-d'œuvre dans les domaines de la protection, de la sécurité et des enquêtes et s'y adapter.
- b. Se tenir au courant des technologies utilisées dans le domaine de la sécurité, de la cybersécurité et des enquêtes, y compris des solutions novatrices et de la coexistence de plus en plus étroite entre les environnements physiques et numériques.
- c. Examiner l'importance d'obtenir et de renouveler toutes les certifications et attestations nécessaires à l'exercice de ses fonctions dans les domaines de la protection, de la sécurité et de l'enquête.
- d. Profiter des possibilités d'apprentissage et de perfectionnement professionnel dans les domaines de la protection, de la sécurité et des enquêtes.
- e. Développer ses réseaux de contacts professionnels et participer aux activités des associations professionnelles dans les domaines de la protection, de la sécurité et des enquêtes.
- f. Élaborer et mettre en œuvre des stratégies concrètes pour reconnaître et gérer son stress, maintenir une bonne santé mentale et développer sa résilience.
- g. Comprendre comment ses forces et ses limites personnelles, physiques, mentales et émotionnelles s'alignent avec les exigences spécifiques de la profession.
- h. Demander et accepter une rétroaction constructive et en tenir compte dans son comportement.
- i. Mettre en œuvre des stratégies qui maximisent le rendement au travail et le **bien-être** personnel et minimisent les risques de blessure, de maladie et d'épuisement professionnel.
- j. Connaître les ressources en matière de santé et de sécurité, comme les programmes de mieux-être ou d'aide aux employés, afin de veiller à son **bien-être** personnel.
- k. Identifier et accéder à diverses ressources communautaires afin d'améliorer ses relations auprès des **personnes issues de la diversité** et de développer une meilleure compréhension culturelle.

[Voir le glossaire](#)

# Glossaire

**Bien-être** - Sentiment global d'épanouissement, de confort et de satisfaction des besoins, tant sur le plan physique que sur le plan psychologique ; le bien-être est multidimensionnel, et tous les aspects de la vie d'une personne peuvent l'influencer. Il comprend, par exemple, le bien-être physique, le bien-être psychologique et le bien-être social. [Office québécois de la langue française](#), Grand dictionnaire terminologique, Gouvernement du Québec, 2024.

**Conflit** - Un conflit est une bagarre, une dispute ou une divergence qui survient lorsque deux personnes ou plus ont des intérêts ou des opinions qui ne peuvent être développés en même temps, c'est-à-dire qu'elles se contredisent [à cause d'un droit à retrouver ou à maintenir]. [ConcepToit, Qu'est-ce qu'un conflit ?](#)

**Crise** - Une crise [...] est une situation urgente, temporaire et critique qui met sérieusement en danger la santé et la sécurité des Canadiens ou menace la capacité du gouvernement du Canada de préserver la souveraineté, la sécurité et l'intégrité territoriale du Canada. [C'est une situation dans laquelle les tensions s'aggravent au point de rendre crédible l'éventualité d'un conflit.]

Gouvernement du Canada, Ministère de la Justice Canada,

[La Loi sur les mesures d'urgence du Canada - Canada.ca](#), 2022.

**Diversité (Personnes issues de la diversité)** - Variété des identités présentes dans une organisation, un groupe ou une société. La diversité se manifeste par des facteurs tels que la culture, l'ethnicité, la religion, le sexe, le genre, l'orientation sexuelle, l'âge, la langue, la scolarité, les capacités, le statut familial ou le statut socioéconomique. Gouvernement du Canada, [Guide de la terminologie liée à l'équité, la diversité et l'inclusion](#), 2022.

**Preuves admissibles** - [...] est jugé admissible ou inadmissible tout élément de preuve ou toute procédure conforme aux règles de procédure, [qui remplit les conditions requises par la loi pour son admissibilité lors d'un procès, notamment un témoignage, un document ou un objet.]

Gouvernement du Canada, Juridictionnaire, [Admissibilité](#), 2020.

**Recours à la force** - Tout acte posé par le personnel, à l'intérieur ou à l'extérieur de la réserve pénitentiaire, dans le but d'obtenir la coopération d'une personne ou de la maîtriser en utilisant une ou plusieurs des mesures suivantes : utilisation non courante du matériel de contrainte, contrôle physique (ce qui n'inclut pas les contacts pour offrir un soutien ni les touchers thérapeutiques), utilisation intentionnelle d'agents chimiques ou inflammatoires en direction d'une personne ou dans le but d'obtenir la coopération, utilisation de bâtons, de munitions à impact ou d'autres armes intermédiaires, exposition et/ou utilisation d'armes à feu. Gouvernement du Canada,

[Directive du commissaire 567-1 : Recours à la force](#), 2023.

**Urgence** - Une urgence se définit comme un « événement immédiat, y compris les incidents liés aux technologies de l'information, qui exige une coordination prompte d'actions qui concerne les personnes ou la propriété afin de protéger la santé, la sécurité et le bien-être des gens, ou pour minimiser les dommages à la propriété ou à l'environnement.», Gouvernement du Canada, Sécurité publique Canada, [Guide pour la planification de la gestion des urgences](#), 2022.

# Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité

Toutes les personnes titulaires d'un diplôme du programme Protection, sécurité et enquête doivent démontrer qu'elles ont atteint tous [les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle](#), [les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité](#) ainsi que les exigences de [la formation générale](#).

## Contexte

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité désignent les connaissances, habiletés et attitudes qui, sans égard au programme d'études ou à la discipline d'un apprenant, sont essentielles à la réussite professionnelle et personnelle ainsi qu'à l'apprentissage continu.

L'atteinte de ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité par les apprenants ainsi que par les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario repose sur trois hypothèses fondamentales :

- ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité sont importants pour que chaque adulte puisse réussir dans la société d'aujourd'hui;
- nos collèges sont bien outillés et bien positionnés pour préparer les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme à atteindre ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité;
- ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité sont essentiels pour toutes les personnes titulaires d'un Certificat d'études collégiales de l'Ontario, d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario ou d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario de niveau avancé, qu'elles désirent poursuivre leurs études ou intégrer le marché du travail.

## Domaines des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité se rapportent aux six domaines essentiels suivants.

- la communication
- les mathématiques
- la pensée critique et la résolution des problèmes
- la gestion de l'information
- les relations interpersonnelles
- la gestion personnelle

## Application et Mise en œuvre

Pour chacun des six domaines, il y a des domaines précis ainsi que des résultats d'apprentissage. Le tableau qui suit illustre la relation entre les domaines, les domaines précis et les résultats d'apprentissage que doivent atteindre les personnes diplômées de tous les programmes d'études postsecondaires menant à l'obtention d'un des titres de compétence susmentionnés.

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité peuvent être intégrés dans les cours de formation professionnelle ou de formation générale ou encore faire l'objet de cours distincts. Toutes les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer de façon fiable l'atteinte de chacun des résultats d'apprentissage.

### Domaines : La communication

**Domaines précis :** Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer leur capacité à :

- Lecture
- Écriture
- Communication orale
- Écoute
- Présentation d'informations
- Interprétation visuelle de documents

### Résultats d'apprentissage :

1. communiquer d'une façon claire, concise et correcte, sous la forme écrite, orale et visuelle, en fonction des besoins de l'auditoire;
2. répondre aux messages écrits, oraux et visuels de façon à assurer une communication efficace;
3. communiquer oralement et par écrit en anglais.

### Domaines : Les mathématiques

**Domaines précis :** Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer leur capacité à :

- Compréhension et application de concepts et raisonnement mathématiques
- Analyse et utilisation de données numériques
- Conceptualisation

### **Résultats d'apprentissage :**

1. exécuter des opérations mathématiques avec précision.

### **Domaines : La pensée critique et la résolution des problèmes**

**Domaines précis :** Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer leur capacité à :

- Interprétation
- Analyse
- Évaluation
- Inférence
- Explication
- Autorégulation
- Pensée créative et innovatrice

### **Résultats d'apprentissage :**

1. appliquer une approche systématique de résolution de problèmes;
2. utiliser une variété de stratégies pour prévoir et résoudre des problèmes.

### **Domaines : La gestion de l'information**

**Domaines précis :** Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer leur capacité à :

- Cueillette et gestion de l'information
- Choix et utilisation de la technologie et des outils appropriés pour exécuter une tâche ou un projet
- Culture informatique
- Recherche sur Internet

### **Résultats d'apprentissage :**

1. localiser, sélectionner, organiser et documenter l'information au moyen de la technologie et des systèmes informatiques appropriés;
2. analyser, évaluer et utiliser l'information pertinente provenant de sources diverses.

### **Domaines : Les relations interpersonnelles**

**Domaines précis :** Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer leur capacité à :

- Travail en équipe

- Gestion des relations interpersonnelles
- Résolution de conflits
- Leadership
- Réseautage

**Résultats d'apprentissage :**

1. respecter les diverses opinions, valeurs et croyances, ainsi que la contribution des autres membres du groupe;
2. interagir avec les autres membres d'un groupe ou d'une équipe de façon à favoriser de bonnes relations de travail et l'atteinte d'objectifs;
3. affirmer en tant que Francophone ses droits et sa spécificité culturelle et linguistique.

**Domaines : La gestion personnelle**

**Domaines précis :** Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer leur capacité à :

- Gestion de soi
- Gestion du changement avec souplesse et adaptabilité
- Réflexion critique
- Sens des responsabilités

**Résultats d'apprentissage :**

1. gérer son temps et diverses autres ressources pour réaliser des projets;
2. assumer la responsabilité de ses actes et de ses décisions.

# La formation générale

Toutes les personnes titulaires d'un diplôme du programme Protection, sécurité et enquête doivent démontrer de façon fiable qu'elles ont atteint les exigences relatives à la formation générale ainsi que celles des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle et les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité.

## Exigences

[Les exigences en matière de formation générale](#) dans les programmes d'études sont précisées dans le [Cadre de classification des titres de compétence de la Directive exécutoire du Ministère](#) (annexe A du Cadre d'élaboration des programmes d'études : directive exécutoire du ministère).

Bien que l'intégration de la formation générale soit déterminée localement pour les programmes d'études menant à un certificat ou à un Certificat d'études collégiales de l'Ontario, il est recommandé que les personnes titulaires du Certificat d'études collégiales de l'Ontario aient réalisé des apprentissages dans un cadre général en dehors de leur domaine d'études professionnelles.

Par ailleurs, les personnes titulaires d'un diplôme des programmes d'études menant à un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario, y compris le Diplôme d'études collégiales de l'Ontario de niveau avancé, doivent avoir réalisé des apprentissages leur permettant d'apprécier au moins une autre discipline en dehors de leur domaine d'études professionnelles et d'élargir leur compréhension de la société et de la culture au sein desquelles elles vivent et travaillent. À cet effet, les personnes titulaires d'un diplôme auront généralement suivi de 3 à 5 cours distincts, spécifiquement élaborés à l'extérieur de leur domaine d'apprentissage professionnel.

Cette formation sera normalement offerte par le biais de cours obligatoires et au choix.

## But

La formation générale dans le réseau des collèges de l'Ontario a pour but de favoriser le développement de citoyens sensibilisés à la diversité, à la complexité et à la richesse de l'expérience humaine, ce qui leur permet de comprendre leur milieu et, par conséquent, de contribuer de manière réfléchie, créative et positive à la société dans laquelle ils vivent et travaillent.

La formation générale renforce les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité des apprenants, telles que la pensée analytique, la résolution de problèmes et la communication dans un contexte d'exploration de divers thèmes.

# Thèmes

Les cinq thèmes suivants seront utilisés afin de fournir aux collègues des lignes directrices dans l'élaboration, la détermination et l'offre de cours de formation générale dans l'atteinte des exigences de la formation générale.

Vous trouverez ci-joint la raison d'être de chacun de ces thèmes tout en proposant également des sujets plus précis qui pourraient être explorés dans le cadre de chaque thème. Ces suggestions ne sont ni prescriptives, ni exhaustives. Elles servent à orienter la nature et la portée d'un contenu jugé conforme aux grands buts de la formation générale.

## **Les arts dans la société**

Raison d'être:

La capacité d'une personne à reconnaître et à évaluer les réalisations créatives et artistiques est utile dans bien des aspects de sa vie. L'expression artistique étant une activité fondamentalement humaine qui témoigne de l'évolution culturelle plus globale, son étude accentuera la conscience culturelle et la conscience de soi de l'apprenant.

Contenu possible:

Les cours dans ce domaine devraient permettre aux apprenants de comprendre l'importance des arts visuels et créatifs dans l'activité humaine, les perceptions que se font l'artiste et l'écrivain du monde qui les entoure ainsi que les moyens par lesquels ces perceptions sont traduites en langage artistique et littéraire. De plus, ils devraient permettre aux apprenants d'apprécier les valeurs esthétiques servant à examiner des œuvres d'art et peut-être d'avoir recours à un médium artistique pour exprimer leurs propres perceptions.

## **Le citoyen**

Raison d'être:

Pour que les êtres humains vivent de manière responsable et réalisent leur plein potentiel en tant qu'individus et citoyens, ils doivent comprendre l'importance des relations humaines qui sous-tendent les diverses interactions au sein de la société. Les personnes informées comprendront le sens de la vie en société de différentes collectivités sur les plans local, national et mondial; elles seront sensibilisées aux enjeux internationaux et à leurs effets sur le Canada, ainsi qu'à la place qu'occupe le Canada sur le grand échiquier mondial.

Contenu possible:

Les cours dans ce domaine devraient permettre aux apprenants de comprendre le sens des libertés, des droits et de la participation à la vie communautaire et publique. Ils devraient, en plus, leur inculquer des connaissances pratiques sur la structure et les fonctions des différents paliers de gouvernement (municipal, provincial et fédéral) au Canada et dans un contexte international. Ils pourraient également permettre aux apprenants de comprendre d'un point de vue historique les grandes questions politiques et leurs incidences sur les différents paliers de gouvernement au Canada.

## **Le social et le culturel**

Raison d'être:

La connaissance des modèles et des événements historiques permet à une personne de prendre conscience de la place qu'elle occupe dans la culture et la société contemporaines. En plus de cette prise de conscience, les apprenants seront sensibilisés aux grands courants de leur culture et des autres cultures dans le temps; ils pourront ainsi faire le lien entre leurs antécédents personnels et la culture plus globale.

Contenu possible:

Les cours dans ce domaine traitent de grands thèmes sociaux et culturels. Ils peuvent également mettre en relief la nature et la validité des données historiques ainsi que les diverses interprétations historiques des événements. Les cours permettront aux apprenants de saisir la portée des caractéristiques culturelles, sociales, ethniques et linguistiques.

## **Croissance personnelle**

Raison d'être:

Les personnes informées ont la capacité de se comprendre et de s'épanouir tout au long de leur vie sur divers plans. Elles sont conscientes de l'importance d'être des personnes à part entière sur les plans intellectuel, physique, affectif, social, spirituel et professionnel.

Contenu possible:

Les cours dans ce domaine portent principalement sur la compréhension de l'être humain, de son développement, de sa situation, de ses relations avec les autres, de sa place dans l'environnement et l'univers, de ses réalisations et de ses problèmes, de son sens et de son but dans la vie. Ils permettent également aux apprenants d'étudier les comportements sociaux institutionnalisés d'une manière systématique. Les cours répondant à cette exigence peuvent être orientés vers l'étude de l'être humain dans une variété de contextes.

## **La science et la technologie**

Raison d'être:

La matière et l'énergie sont des concepts universels en sciences et indispensables à la compréhension des interactions qui ont cours dans les systèmes vivants ou non de notre univers. Ce domaine d'études permet de comprendre le comportement de la matière, jetant ainsi les bases à des études scientifiques plus poussées et à une compréhension plus globale de phénomènes naturels.

De même, les différentes applications et l'évolution de la technologie ont un effet de plus en plus grand sur tous les aspects de l'activité humaine et ont de multiples répercussions sociales, économiques et philosophiques. Par exemple, le traitement rapide de données informatiques suppose une interaction entre la technologie et l'esprit humain qui est unique dans l'histoire de l'humanité. Ce phénomène ainsi que les percées technologiques ont des effets importants sur notre façon de faire face à de nombreuses questions complexes de notre société.

Contenu possible:

Les cours dans ce domaine devraient mettre l'accent sur l'enquête scientifique et aborder les aspects fondamentaux de la science plutôt que les aspects appliqués. Il peut s'agir de cours de base traditionnels dans des disciplines comme la biologie, la chimie, la physique, l'astronomie, la géologie ou l'agriculture. En outre, des cours visant à faire comprendre le rôle et les fonctions des ordinateurs (p. ex., gestion des données et traitement de l'information) et de technologies connexes devraient être offerts de manière non appliquée afin de permettre aux apprenants d'explorer la portée de ces concepts et de ces pratiques dans leur vie.

## Pour la reproduction du document

Nous accordons la permission aux collèges d'arts appliqués et de technologie et aux établissements d'enseignement ou écoles de reproduire ce document en totalité ou en partie, par écrit ou électroniquement, aux fins suivantes:

1. Un collège d'arts appliqués et de technologie en Ontario ou une école peut reproduire ce document pour renseigner les apprenants, les candidats potentiels, les membres des comités consultatifs de programmes et pour la mise en œuvre de ce programme.
2. Un établissement d'enseignement ou une école peut reproduire ces normes pour informer les candidats intéressés à s'inscrire à ce programme dans un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Conditions:

1. Chaque reproduction doit porter l'inscription « Droit d'auteur © 2026, Imprimeur du Roi pour l'Ontario », au début du document ou de toute partie reproduite.
2. Il est toutefois interdit d'utiliser ce document à d'autres fins que celles susmentionnées et d'en faire la vente.
3. Le Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité (MCURES) se garde le droit de révoquer la permission de reproduire ce document.

Pour obtenir la permission de reproduire ce document, en totalité ou en partie, à d'autres fins que celles susmentionnées, veuillez communiquer avec le :

Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité  
Direction de l'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire  
Unité des normes relatives aux programmes  
315 rue Front Ouest  
15<sup>ème</sup> étage  
Toronto ON M7A 0B8

Ou par Courriel: [psu@ontario.ca](mailto:psu@ontario.ca)

Veuillez faire parvenir toute demande de renseignements sur les normes de ce programme à l'adresse susmentionnée.

Veuillez faire parvenir toute demande de renseignements sur ce programme à un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario qui offre ce programme.

Cette publication est disponible sur [le site Web du ministère.](#)

© 2026, Imprimeur du Roi pour l'Ontario  
978-1-4868-9402-4 PDF